

# En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Nouveau !

## Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

## Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur [cyclad.org](https://cyclad.org)** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations  
et demande de Pass sur  
[cyclad.org](https://cyclad.org) ou en scannant  
le QR Code ci-contre.



*Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. RDV sur [cyclad.org](https://cyclad.org)  
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.*

Une question ?

📍 [cyclad.org](https://cyclad.org) ☎ 05 46 07 16 66

✉ [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org)

**cyclad**

Tous les déchets ont de l'avenir

